

Yves Bouteloup
La Berquerie
Route de la Mitonnerie
50270 LA HAYE D'ECTOT
La Haye d'Ectot, le 4 octobre 2006

Lettre avec AR à l'attention de Monsieur le Préfet de la Manche

Monsieur le Préfet,

Actuellement dans la commune de la Haye d'Ectot, une demande de permis de construire concernant l'implantation de 6 éoliennes de 2.5 MW chacune, a ou va vous être soumis, par Monsieur le Maire, pour accord.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants et cela sans attendre l'enquête publique. Lors de la réunion publique sur ce projet qui a eu lieu le 16 septembre 2006, des faits aberrants m'oblige à vous en informer afin que vous en teniez compte lors votre décision.

Tout d'abord il me paraît essentiel de considérer que cette implantation n'est qu'une extension du parc de Sortosville en Beaumont, qui lui même doit être également étendue à la commune de Saint Pierre d'Arthéglishie avec l'implantation de 2 éoliennes, et soit dit en passant une étude de la DASS vérifie actuellement l'impact sonore de celles-ci, donc cela nous ferait un total de 13 éoliennes situées dans le même périmètre, proche de Barneville-Carteret, station balnéaire.

L'étude d'impact nous informe qu'aucune source de captage se situe proche du site d'implantation, hors elle ne tient pas compte des nombreuses sources souterraines qui s'y trouvent, pour en être convaincu il suffit de voir tous les puits existants, je vous précise à toutes fins utiles que nous sommes proche de la rivière « la Gerfleur », et à l'heure actuelle où l'eau est un produit respecté, vous imaginez combien le risque est important de voire tarir certaines de ces sources pendant la construction des travaux de fondation. Sans compter qu'une éolienne de 2.5 MW contient environ 1000 litres d'huile ayant une composition chimique très abrasive, qui en cas de fuite, risque de polluer les sources existantes.

De plus, l'étude d'impact ne tient absolument pas compte de l'avis de l'académie de médecine parue en avril 2006 qui préconise, par le biais de monsieur Chouard, que par mesure de précaution aucune installation ne devrait se situer à moins d'1.5 km des habitations et qu'une étude épidémiologique devrait être envisagée.

En ce qui concerne l'étude d'impact sonore, celle-ci a été réalisée pendant 24 h près des habitations, situés à moins de 500 m des futures éoliennes. J'attire votre attention sur le point suivant, pour que cette étude soit non seulement efficace mais juste et fiable, les sondes auraient dues être installées beaucoup plus longtemps, 24 heures cela ne permet pas d'avoir des données suffisantes qui puissent valider l'analyse des résultats enregistrés.

Enfin, c'est avec surprise, lors de cette réunion, que j'ai appris que monsieur le maire ne sait pas à l'heure actuelle, s'il se représentera aux prochaines élections municipales, il me paraît incroyable d'engager la commune sur un tel projet sans en assumer les conséquences.

Je vous suis certain , Monsieur le Préfet, que vous procéderez à une analyse objective et juste de la situation, car j'en suis sûr, vous êtes un défenseur des valeurs auxquelles nous sommes, vous comme moi attachés, à savoir le respect des hommes et de l'environnement. Croyez, Monsieur le Préfet, à ma respectueuse considération.

Yves Bouteloup

Copies : M. Morel D.

Dpt. Environnement, Urbanisme et Cadre de Vie

Mlle. Dewez E.

Dpt. Enquêtes Publiques et Permis de Construire